

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° I-CF304

présenté par
Mme Beauvais

ARTICLE 27

Supprimer l'alinéa 66.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les chambres d'agriculture poursuivent la transformation de leur réseau conformément aux orientations prévues par le décret n° 2016-610 du 13 mai 2016 avec comme objectif d'avoir une organisation cohérente